

SEANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

L'an deux mil vingt quatre

Le dix-huit novembre à dix heures trente minutes

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Mme Marie-Pierre VERNEAU, Maire

Présents : M. Jean - Michel ARTHUR, M. Xavier CONTE , Mme Magali DELAIR, M. Alain GIRARD, M. Thierry JEAMPIERRE, M. Michel JULIEN, Mme Marie-Pierre VERNEAU

Absents excusés ayant donné pouvoir : Mme Stéphanie BRET-POISSON donne pouvoir à Marie-Pierre VERNEAU , Mme Séverine PRISINZANO donne pouvoir à Thierry JEAMPIERRE, Jean-Michel ARTHUR donne pouvoir à Michel JULIEN

Absents excusés : 3

Absent : 0

Date de convocation : 14/11/2024

Membres en exercice : 9

Membres présents : 6

Absents excusés ayant donné pouvoir : 3

Absents : 0

Secrétaire de séance : Magali DELAIR

APPROBATION DU PV DU 30/09/2024

Mme le Maire explique aux élus que suite au conseil du 30/09/2024 le contrôle de la légalité a demandé à ce que soit refaite la délibération 2024-43 - EXONERATION FISCALE TEMPORAIRE DES ENTREPRISES CRÉÉES A PARTIR DU 1ER JUILLET 2024.

En effet la DGFIP souhaite des précisions sur les taxes et une délibération par taxe.

2024-44 CFE-EXONERATION EN FAVEUR DES ETABLISSEMENTS APPARTENANT AUX ENTREPRISES QUI BENEFICIENT DE L'EXONERATION PREVUE A L'ARTICLE 44 QUINDECIES A DANS UNE ZONE FRANCE RURALITE REVITALISATION

Mme le Maire expose les dispositions de l'article 1466 G du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises applicable aux établissements créés, entre le 1er juillet 2024 et le 31 décembre 2029, dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quinquies A du code général des impôts, par les entreprises bénéficiant de l'exonération d'impôt sur le revenu ou d'impôt sur les sociétés prévue à l'article précité.

Vu l'article 1466 G du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à X

- Abroge la délibération 2024-43,
- Décide d'instaurer l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des impôts à partir du 01/01/2026.
- Charge le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2024-45 TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BÂTIES Exonération en faveur des immeubles situés en zone France ruralité revitalisation attachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466G du code général des impôts

Mme le Maire expose les dispositions de l'article 1383 K du code général des impôts permettant au conseil municipal d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties dont bénéficient les immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466G.

Vu l'article 1383 K du code général des impôts,
Vu l'article 1466 G du code général des impôts,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré **à l'unanimité**,

- Abroge la délibération 2024-43,
- Décide d'instaurer l'exonération de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des immeubles situés dans les zones France ruralités revitalisation mentionnées aux II et III de l'article 44 quindecies A du code général des impôts et rattachés à un établissement remplissant les conditions pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts à partir du 01/01/2026.
- Charge Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2024-46 SAUVERGARDE POSTE INFORMATIQUE

Lors du conseil du 30/09/2024, Mme le Maire a évoqué la sécurité informatique.

Elle rappelle que suite au RDV diagnostic sécurité informatique du 24/09/2024 avec la gendarmerie, le passage du consultant de Berger Levrault 26/09/2024 et la réunion trésorerie du 27/09/2024, la cyber sécurité a été abordée.

La sécurité informatique est de plus en plus menacée. Il est essentiel de protéger les données contenues dans l'ordinateur du secrétariat. Les pirates passent par les boîtes mails, partagent de faux RIB, etc...

Mme le Maire présente les devis réceptionnés :

SOCIETES	OBSERVATIONS	TARIFS
TOSHIBA	<u>Loyer copieur 2024</u> : 1 209.68€/an dépassement 294.55€ pour 2023 <u>Fusion prestations</u> : - copieur, avec augmentation copies couleurs - sauvegarde PC Durée du contrat 5 ans	Fusion prestation copieur (avec augmentation copies couleurs) et sauvegarde PC = 1 804.27€ par an
BERGER LEVRAULT	Durée du contrat : annuel tacite reconduction	1 ^{ère} année 424.80€ puis 206.40€ + loyer copieur 1 209.68€ = 1 416.08€ par an
SAUVE QUI BEUG	<u>Dépannage non compris</u> : télémaintenance 75€ HT les 30 minutes. Durée du contrat : annuel tacite reconduction OBLIGATION D'AVOIR LA FIBRE	1ère année 271.87 € puis 181.87€ par an + loyer copieur 1 209.68€ = 1 391.55€

Après en avoir délibéré, les élus décident à l'unanimité de retenir le devis adressé par la Société TOSHIBA au tarif de 1 804.27 € par an et autorisent Mme le Maire à signer le devis correspondant aux prestations proposées.

Pour : 9

Contre : 0

Abstention : 0

2024-47 DECISION MODIFICATIVE N°3 DU BUDGET COMMUNAL

Mme le Maire expose au conseil qu'afin de mandater les dépenses liées au City Stade, il convient de modifier le budget principal comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTES DE FONCTIONNEMENT
Ligne 002		013 Atténuation de charges
011 Charges à caractère général	0	
012 charges de personnel		70 produits des services
014 atténuation de produit FNGIR		73 impôts et taxes
65 Autres charges de gestion courantes		74 dotations subventions
66 charges financières		75 autres produits de gestion courantes
022 dépenses imprévues		76 produits financiers
68 (6817) provisions		77 produits exceptionnels
023 Virement à la section d'investissement : différence entre recettes /dépenses de fonctionnement affectée aux investissements		78 (7817) reprise de provisions
042 opération d'ordre de transfert entre sections mortissements	0	042 opération d'ordre de transferts entre sections (Travaux en régie)
		R002 excédent de fonctionnement reporté
TOTAL	0	0

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		RECETTES D'INVESTISSEMENT
204 subventions d'équipement		13 subventions d'investissement (nouvelles)
20 immobilisations incorporelles		10 dotations
21 immobilisations corporelles (compte 2131)	60000	16 emprunts
23 immobilisations en cours (compte 231)	-60000	
16 emprunts		024 produits de cessions
020 dépenses imprévues		021 virement de la section de fonctionnement +/- recettes/dépenses de fonctionnement
040 opérations d'ordre de transfert entre section (travaux en régie- reprise subventions)		040 Opérations d'ordre de transfert entre sections Amortissements
		R001 excédent d'investissement
D001 déficit reporté		1068 couverture du déficit en investissement
TOTAL	0	0

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'autoriser Mme le Maire à modifier le budget principal comme énoncé ci-dessus.

Pour : 9 Contre : 0 Abstention : 0

DIVERS**Tarifs salle polyvalente**

Mme le Maire laisse la parole à M. Thierry JEAMPIERRE.

Celui-ci expose au conseil ses conclusions de recherches. Après étude des factures sur une période allant du 4 décembre 2023 au 30 avril 2024, il convient de conserver le contrat TEMPO actuel.

Il précise qu'il faudrait régler le thermostat des réfrigérateurs sous le bar qui doivent tourner à plein régime, sans nécessité.

Par ailleurs, il faudrait bien préciser aux utilisateurs du chauffage, qu'il y a un sens pour faire tourner les pales (non pas vers le plafond, mais vers le sol, comme indiqué sur la fiche récapitulative affichée).

Columbarium Cave urnes

Mme le Maire laisse la parole à M. Thierry JEAMPIERRE.

Celui-ci expose le devis reçu par les pompes funèbres et marbrerie DOUCET CAMPOS.

Mme le Maire rappelle que dans le PV du Conseil du 30/09/2024, les tarifs des caves urnes de certaines communes voisines sont indiquées, à savoir :

FEUX : pour 30 ans : 660 € tout compris et pour 50 ans : 710 € tout compris

BEFFES : 500 € + prix de la concession perpétuelle

ETRECHY : pour 30 ans : 549 €

CHARENTONNAY ou SAINT LEGER LE PETIT : deux tarifs (commune et hors commune)

- Commune : pour 30 ans : 300 € et pour 50 ans : 400 €

- Hors commune : pour 300 € : 400 € et pour 50 ans : 500 €

Il restera donc à prendre une délibération pour fixer le tarif à retenir pour les caves urnes.

Pour le columbarium et l'achat de nouveaux blocs, un nouveau devis sera demandé. Il reste actuellement une place.

Subventions aménagement aire de jeux et de loisirs intergénération en accès libre (City Stade et terrain de pétanque)

Mme le Maire informe les élus que la demande de subventions exprimée auprès du Pays Val d'Aubois et de l'Etat (en février 2024) a dû être renouvelée fin août 2024 car d'une part, le Pays Val d'Aubois n'avait pas présenté le dossier ; et d'autre part, la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) avait été déposée trop tard.

Mme le Maire a adressé un courrier aux deux Sénateurs Rémy POINTREAU et Marie-Pierre RICHIER. Ces derniers sont conscients de l'importance du projet pour la commune et le soutiennent. (cf. courriers en date du 17/10/2024). En parallèle, le dossier a à nouveau été présenté auprès du Pays Val d'Aubois et son étude est en cours.

La demande de DETR a été également réactivée.

Fibre

Mme le Maire informe les élus que les acteurs publics (Région, Département et Communauté de Communes réunis au sein de Berry Numérique ont déployé sur la commune un réseau très haut débit en fibre optique. Ce réseau est désormais exploité et maintenu par la société Berry Fibre Optique. Concrètement, cela signifie que chaque administré pourra bénéficier à compter du mois de décembre des services en matière d'accès à Internet, de télévision et de téléphonie, au même titre que les habitants des zones les plus urbaines de France.

Une réunion publique est organisée le mercredi 27 novembre à 18 h 30 à la salle polyvalente de la commune afin de donner aux administrés présents les explications sur le nouveau réseau et les offres de services proposées.

Seront également présents à la réunion les opérateurs comme FREE, ORANGE, SFR, BOUYGHES.

Un courrier d'invitation à cette réunion publique a été joint au bulletin communal n° 8.

Pylône

Les travaux d'installation du pylône se poursuivent. Le montage de la structure est en cours.

ILLIWAP

Mme le Maire rappelle qu'elle a besoin d'un soutien pour finaliser la connexion du domaine à ILLIWAP et configurer la page. Magali DELAIR se porte volontaire pour apporter son aide afin de finaliser la connexion.

Tracteur

Le nouveau tracteur a été réceptionné le 17 octobre et est opérationnel. Les accotements ont été faits.

Budget 2024

Un point a été fait avec notre référent Conseiller aux décideurs locaux mardi 12 novembre.

Notre situation financière à 11 mois est la suivante :

Le budget communal est excédentaire en fonctionnement (4 000 €) et déficitaire en investissement (7 000 €).

Le budget assainissement est excédentaire en fonctionnement (4 000 €) et déficitaire en investissement (4 500 €).

Notre référent Conseiller aux décideurs locaux a insisté sur le fait que compte tenu des investissements réalisés sur 2024 (aménagement aire de jeux et de loisirs intergénérationnels, acquisition d'un nouveau tracteur, étude de diagnostic assainissement obligatoire, fin des travaux sur le passage aux LEDS de l'éclairage public), la commune devra en 2025 et début 2026 entrer dans une phase de réduction des dépenses. Seules les dépenses indispensables seront à effectuer car il ne faut pas compromettre l'avenir de la commune, d'autant qu'il faudra tenir compte du remboursement de deux emprunts et que certaines subventions attendues ne seront pas ou pas totalement versées.

Il le rappellera d'ailleurs au cours des deux réunions programmées en 2025 pour la préparation du budget.

- Lundi 10 mars à 9 h 30 : réunion préparatoire sur le budget
- Lundi 24 mars à 9 h 30 : commission budgétaire

Projets 2025

- Installation terrain de pétanque (budgétisée sur 2024)
- Etude de diagnostic assainissement obligatoire (budgétisée sur 2024)
- Sauvegarde PC suite au diagnostic sécurité informatique (à souscrire et à programmer)
- Contrôle périodique des jeux (à souscrire et à programmer)
- Contrôle de la gazinière (à souscrire et à programmer)
- Contrôle de l'alarme de la salle polyvalente (à souscrire et à programmer)
- Achat caves urnes et blocs pour le colombarium (à programmer)

Bâtiments communaux

L'entretien des bâtiments communaux s'est poursuivi (peinture des volets du bâtiment Ecole, rénovation du volet du bureau de la mairie).

L'estimation d'un 1^{er} logement à la Cure a été réalisée le 8 novembre 2024 par l'agence IMMO de Cosne sur Loire. Concernant le 2^{ème} logement, l'estimation devrait être réalisée d'ici la fin du mois, la locataire ayant donné son accord pour récupérer auprès d'administrés.

La mairie est toujours en attente du changement de vitrage au logement impasse St Martin (les côtes prises n'étaient pas les bonnes). L'entreprise a été relancée.

Pour l'abri de jardin à la station d'épuration : la mairie est en attente du changement de vitrage ((les côtes prises n'étaient pas les bonnes).

A la suite du passage de la commission sécurité du SDIS 18, à la salle polyvalente, certains contrôles électriques / az doivent être réalisés. Des devis seront présentés au prochain conseil municipal.

Agenda

- 23 novembre : messe à 18 h à l'église Saint Martin
- fin novembre : Récupération des colis seniors par une élue ou Mme le Maire
- Distribution des colis : samedi 7 décembre à 10h30
- Noël des enfants : dimanche 8 décembre à 15h00 à la salle des fêtes d' Herry
- 1^{ère} semaine de décembre : Installation des décors de Noël
- 17 janvier à 18h30 : vœux de la commune - qui fait quoi ?
- 2025 : St Barbe (sur la commune de Groises)

Commission personnel

Mme le Maire a partagé avec les élus le CR de la commission personnel qui s'est tenue le 28 octobre 2024. Les entretiens professionnels sont programmés : les 4 et 5 décembre.

Commission communication

Les membres de la commission ont présenté le bulletin communal 8 qui sera distribué dans la semaine.

Commission bois / rivière / voirie

Voirie : les accotements ont été faits avec le nouveau tracteur

Bois : en attente de date pour le tirage au sort, la forêt étant difficilement accessible pour l'instant et il faut dégager les têtes de chêne

Rivière : RAS

SMICTREM

Le point de collecte près du container à verres a été retenu pour la collecte des sapins de Noël.

Mme DELAIR rappelle qu'il faut bien déterminer l'emplacement.

Colis seniors

Mme Le Maire rappelle aux élus la date de distribution des colis : le samedi 7 décembre dès 10 h 30.

Il y a 9 couples et 13 individuels soit 33 personnes

A ce chiffre se rajoutent 2 personnes en maison de retraite.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20 h

Secrétaire de séance
Magali DELAIR



Maire
Marie-Pierre VERNEAU

